

Les PRÉPARATIONS NATURELLES PEU PRÉOCCUPANTES OU PNPP et leur utilisation en viticulture biologique



UN DOCUMENT INTERBIO FRANCHE-COMTÉ ET BIO BOURGOGNE

ACTION DU PLAN ECOPHYTO

piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Sommaire

P.3

Contexte

Les PNPP : pourquoi ?

P.4

Réglementation

Définition et procédés

P.9

Recensement de plantes utilisées par les vignerons

P.11

Témoignages

de producteurs de PNPP
et de vignerons

P.17

Focus Plante

L'achillée Millefeuille

P.18

Focus Recette

Prêle de Pâques

P.19

Carnet d'adresses

des producteurs de plantes
et PNPP en BFC

**et une carte
en ligne !**



P.20

POUR QUELLES RAISONS UTILISER DES PNPP?

Les PNPP sont utilisées indépendamment du mode de production. Les utilisateurs peuvent recourir à ces préparations pour des raisons différentes :

- Rechercher plus d'autonomie et/ou des solutions alternatives aux pratiques phytosanitaires classiques,
- Favoriser des processus de régulation naturelle,
- Soutenir le végétal dans sa croissance et son développement mais aussi contre la pression des maladies cryptogamiques,
- Améliorer la qualité des sols,
- Sauvegarder la biodiversité,
- Protéger sa santé et celle des autres,
- Se convertir à la biodynamie,
- Etc...

À QUEL COÛT ?

Les coûts dépendent de nombreux facteurs : si la cueillette est effectuée par l'exploitant alors l'impact financier sera négligeable et uniquement calculé en fonction du temps passé pour la cueillette et la préparation.

En revanche, si l'exploitant achète des plantes sèches ou des PNPP prêtes à l'emploi, le coût dépendra du fournisseur. Ainsi, les dépenses annuelles oscillent entre 0€ et 150€/ha avec une valeur médiane à 15€/ha.

(sources : Les pratiques d'utilisation des PNPP, Confédération Paysanne - ASPRO-PNPP - ITAB).

À cela s'ajoute l'achat du matériel de base, par exemple : une cuve inox, un tripatte à gaz pour chauffer la préparation et un thermomètre.

Ces 3 éléments peuvent suffire dans un premier temps pour passer à la pratique !



DÉFINITION

Les PNPP ne sont pas reconnues par l'Europe (règlement CE n°1107/2009). Toutefois, la Loi d'Avenir Agricole* donne la définition suivante :

Une préparation naturelle peu préoccupante est composée exclusivement :

- Soit de substances de base - Effet « -cide » autorisé
- Soit de substances naturelles à usage biostimulant (SNUB) = les PNPP de cette catégorie ne sont pas des pesticides - Effet biostimulant - pas de revendication d'effet « -cide »
- Elle est obtenue par un procédé accessible à tout utilisateur final

Les PNPP appartiennent au domaine public.

**Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, 2014*

Les substances de base

Les substances de base sont définies par l'article 23 du Règlement (CE) 1107/2009. Ce sont des substances à intérêt phytosanitaire mais dont l'utilisation principale est autre que la protection des plantes.

Elles font l'objet d'une procédure d'approbation simplifiée, pour une durée illimitée. Elles sont approuvées pour un ou plusieurs usages précis.

Une substance de base est une substance (article 23 du règlement CE n°1107/2009) :

- Non préoccupante
- Qui n'est pas intrinsèquement capable de provoquer des effets perturbateurs sur le système endocrinien, des effets neurotoxiques ou des effets immunotoxiques,
- Dont la destination principale n'est pas d'être utilisée à des fins phytosanitaires, mais qui est néanmoins utile dans la protection phytosanitaire, soit directement, soit dans un produit constitué par la substance et un simple diluant,
- Qui n'est pas mise sur le marché en tant que produit phytopharmaceutique.

LES SUBSTANCES DE BASE

Les substances de base approuvées sont désormais au nombre de 24 mais toutes ne sont pas utilisables en agriculture biologique.

De nouveaux dossiers d'approbation de substances de base sont régulièrement déposés par l'ITAB. Restez informé et consultez les :

 <http://itab.asso.fr/activites/dossiers-substances.php>

Les substances de base sont autorisées avec des restrictions d'usages spécifiques. Retrouvez les fiches par filières :

 <http://substances.itab.asso.fr/fiches-filieres>

PROCÉDÉS

Procédés autorisés (extrait annexe arrêté du 14 juin 2021) :

Les matières premières peuvent :

- Être cultivées et/ou récoltées par le fabricant
- Être acquises auprès de fournisseurs

Les procédés manuels, mécaniques ou gravitationnels de transformation, la dissolution dans l'eau ou dans l'alcool, la flottation, l'extraction par l'eau ou l'alcool, la distillation à la vapeur ou le chauffage uniquement pour éliminer l'eau sont autorisés.

Ainsi, les procédés suivants sont autorisés :

- Les infusions,
- Les décoctions,
- Les teintures mères,
- Les macérations,
- Les procédés de fermentation (purins),
- Le pressurage (jus de plantes),
- Les huiles essentielles,
- Etc ...



Les SNUB

Depuis le 14 juin 2021 toutes les plantes ou parties de plantes consommables par l'homme ou l'animal sont désormais autorisées en tant que SNUB dès lors que le préparateur respecte les conditions fixées dans le cahier des charges (maîtrise de la matière première, maîtrise de la fabrication, conservation du produit).

Ce cahier des charges s'applique aux substances d'origine végétale :

- Qui sont issues de parties consommables de plantes (y compris les fruits et légumes, les semences et les algues) utilisées en alimentation animale ou humaine,
- Qui sont obtenues par un procédé accessible à tout utilisateur final,
- Qui présentent un effet biostimulant reconnu par un savoir ancestral ou étayé par des tests ou essais documentés.

Consultez la source de ces informations [ICI](#)

ÉT POUR LES PLANTES PRÉSENTANT UNE CERTAINE TOXICITÉ?

Si la PNPP est produite à partir d'une plante consommable qui présente une certaine toxicité (ex : consoude) et que celle-ci est listée au compendium des plantes de l'EFSA alors le préparateur doit s'assurer que la dose n'est pas susceptible d'engendrer un risque pour l'homme et doit tenir à jour une documentation spécifique permettant de garantir que les usages préconisés permettent une utilisation sans risque de la PNPP. Les sources suivantes peuvent être utilisées pour s'en assurer :

- ➔ Un résumé du compendium pour la plante concernée (ex : les substances préoccupantes de la consoude sont les alcaloïdes pyrrolizidiniques = PA). [Ressource ici.](#)
- ➔ Le rapport de l'agence de l'alimentation australienne et néo-zélandaise de 2001 qui notifie la dose journalière admissible de PA. [Ressource ici.](#)
- ➔ Une étude de l'EFSA datant de 2017 qui indique les teneurs potentielles en PA dans les feuilles séchées de consoude. [Ressource ici.](#)

= faire la preuve que la dose apportée est inférieure à la DJA (= Dose Journalière Admissible c'est-à-dire la quantité qui peut être consommée quotidiennement pendant toute la durée d'une vie sans présenter de risque pour la santé).

Cas particulier des huiles essentielles (HE) à usage phytopharmaceutique

Référence : Cahier des charges p.3, II-3. Restrictions - d

Le cahier des charges ne s'applique pas aux huiles essentielles approuvées pour un usage phytopharmaceutique, c'est à dire aux huiles essentielles d'orange, de menthe verte, de clou de girofle et de citronnelle de Java.

QUELLES RESTRICTIONS D'UTILISATION

- Les préparations contenant des HE ne doivent pas être appliquées à moins de 5m d'un point d'eau (puits, mare, ruisseau, rivière, fossé...) ou moins de 20m en arboriculture et culture de houblon
- Les préparations à base d'HE ne doivent pas être appliquées en présence d'insectes pollinisateurs et/ou auxiliaires (abeilles, bourdons, coccinelles...)
- Les produits fermentés ne doivent pas être utilisés par des personnes immunodéprimées ou suivant un traitement immunosuppresseur.
- Les produits issus de procédés non-thermiques (macération à froid et purins) ne sont pas utilisés dans un minimum de 3 jours précédant la récolte.



Mesures pour la fabrication d'une PNPP

L'enregistrement des PNPP n'est pas obligatoire sur le registre des produits phytopharmaceutiques mais il est fortement recommandé d'en enregistrer les applications à part (traçabilité).

Élaborer une fiche par préparation selon le modèle 1 (en annexe du cahier des charges) pour la préparation destinée à être utilisée sur la ferme et le modèle 2 (à rédiger par le fabricant) pour la préparation destinée à la commercialisation.

Tenir à disposition les informations nécessaires à l'identification de la conformité des plantes et préparations.

Mettre en place un stockage des matières premières et produits finis pour éviter dégradation et contamination.

Mettre en place des conditions de fabrications maîtrisées (récipients propres, étanchéité des contenants, etc...).

Définir une date de péremption ou d'utilisation optimale.

Pour un produit qui doit être commercialisé, le fabricant définit un délai avant récolte «permettant d'assurer la qualité sanitaire de la culture traitée.»

SUBSTANCES DE BASE

RÉGLEMENTATION	PLANTES	PROPRIÉTÉS	MODE DE PRÉPARATION
	Prêle (<i>Equisetum arvense</i> L.)	Riche en calcium et en silice. A un effet structurant sur le feuillage et asséchant en cas d'excès d'eau.	Décoction (plante entière)
	Ortie (<i>Urtica spp.</i>)	Liée au fer, à l'azote et à la fermentation. Renforce la plante lors des périodes sèches.	Purin ou tisane
	Saule ou osier (<i>Salix spp.cortex</i>)	Riche en acide salicylique.	Tisane

BIOSTIMULANTS

	Achillée (<i>Achillea millefolium</i>)	Riche en potasse, en soufre (surtout la fleur) et en sucre. Contient également de l'acide salicylique et de l'acide iso valérianique	Tisane
	Pissenlit (<i>Taraxacum officinalis</i>)	Contient de la silice, de l'acide salicylique, de l'éthylène et du potassium.	Tisane (on utilise les fleurs)
	Consoude (<i>Symphytum officinale</i>)	Riche en bore et en fer. Apporte également de la potasse, du phosphore et du calcium.	Tisane (feuilles) ou Macération (plante entière)
	Camomille (<i>Matricaria reticulata</i>)	Fleurs riches en soufre, calcium et potassium. Contient aussi de l'acide abscissique, phytohormone intervenant dans les mécanismes liés au stress.	Tisane
	Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>)	Contient de l'acide salicylique.	Extrait fermenté
	Bourdaine (<i>Rhamnus frangula</i>)	Contient de l'émodine qui a une action inhibitrice sur les hyphes du mildiou.	Décoction

EFFETS RECHERCHÉS	UTILISATION
Aide au durcissement des parois cellulaires des feuilles et limite les contaminations des maladies cryptogamiques. Permet de limiter le cuivre et le soufre.	Fongicide. En systématique mais éviter la période de floraison. Particulièrement recommandée lors de fortes pressions sanitaires. Utilisée chez les biodynamistes, la semaine précédant la pleine lune de Pâques.
Effet stimulant, régule la croissance et favorise la résistance aux maladies cryptogamiques, particulièrement le mildiou. Stimule le développement racinaire et améliore la circulation de la sève.	Fongicide, acaricide et insecticide. Le purin est à réserver au tout début de la saison (stade 5-6 feuilles étalées). Mais la tisane peut s'utiliser tout au long des traitements.
Fongicide préventif. Stimule la production des défenses naturelles de la vigne. Régule les ambiances trop humides.	Idéale en cas de forte pression mildiou et/ou sur mildiou déclaré afin de prévenir les repiquages.
Favorise la multiplication cellulaire et augmente la fertilité. Lutte contre la coulure. Aide la plante à se défendre contre les maladies cryptogamiques. Vertus rafraichissantes quand temps chaud et sec.	A utiliser préférentiellement avant fleur ou si temps chaud et sec. Mais aussi dans le cadre de parcelles à historique oïdium et/ou en cas de forte pression oïdium
Améliore la qualité des tissus et aide à la maturité des fruits.	Peut s'utiliser toute la saison mais particulièrement quand la croissance est très rapide et lorsque la pression cryptogamique est importante.
Action fertilisante et cicatrisante.	Idéale après la grêle. Mais peut s'utiliser toute la saison. Permettrait de limiter l'usage du soufre.
Stimule les échanges et favorise la formation de sucres dans les fruits.	En cas de sécheresse. Son action anti-inflammatoire aide la vigne à lutter contre le mildiou.
Excellent régulateur cryptogamique contre le mildiou et le botrytis.	A utiliser toute la saison. Excellent régulateur cryptogamique contre le mildiou et le botrytis.
Stimule les défenses naturelles de la vigne. A un effet asséchant sur mildiou déclaré.	Lors de forte pression mildiou ou sur mildiou déclaré. Action secondaire sur l'oïdium et la pourriture grise.



J'aimerais à terme développer la production et la cueillette pour répondre aux besoins des professionnels qui utilisent des plantes sèches. Mais pour se faire, il faudrait dans un premier temps, avoir une meilleure visibilité des besoins quantitatifs et qualitatifs des vignerons.

Et dans un second temps, structurer au mieux la filière en aval grâce à la dynamique des producteurs de PPAM et aux collectifs dont le GIEE PPAM Jura.

Nous pourrions ainsi créer une gamme prenant en compte à la fois nos coûts de production et la qualité nécessaire à l'élaboration des tisanes et autres décoctions pour un usage PNPP.

Avec ma compagne, nous sommes installés depuis 2019 sur une ferme de 0.5ha près d'Arinthod où nous produisons des légumes, des plants, des PPAM et des PNPP.*

**plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales*

« Je CULTIVE OU BIEN JE CUEILLE mes PLANTES moi-même : ORTIE, CAMOMILLE, CONSOUDE, ACHILLÉE, ORIGAN, REINE DES PRÉS, ETC... »

Je travaille essentiellement des extraits fermentés à base d'ortie, consoude, fougère et bardane. Je produis également une tisane OTS (Origan, Thym, Sarriette), une préparation à usage insecticide composée de menthe poivrée, rue et tanaisie saponaire, de la litière forestière fermentée et une macération d'ail.

Je cultive ou bien je cueille mes plantes moi-même : ortie, camomille, consoude, achillée, origan, reine des prés, etc... C'est une des raisons pour lesquelles je ne dispose pas de prêle des champs par manque de disponibilité naturelle sur le secteur.

Je me suis installée à Arbois avec les plantes pour campagnes au printemps 2021 pour collaborer avec celles et ceux qui cultivent la terre et ses fruits

« FILLE D'œNOLOGUE ET PETITE-FILLE DE PAYSANS, JE ME SUIS INSTALLÉE AU PRINTEMPS 2021 DANS LE TERROIR ARBOISIEN QUI M'A ÉLEVÉE. »

J'ai commencé une reconversion vers l'agriculture durant l'hiver 2018 et me suis formée en plantes aromatiques et médicinales au CFPPA de Montmorot en 2019-2020. Les apprentissages du soin des plantes par les plantes, des plantes bio-indicatrices, le plaisir de cueillir, le désir de participer à une viticulture et agriculture responsable et durable sont autant de raisons qui m'ont conduite à cette installation.

Je produis actuellement une dizaine de préparations (extraits fermentés, infusions, décoction, macération huileuse, humus fermenté), selon les méthodes et applications développées par Eric Petiot et Patrick Goater.



Je cueille toutes les plantes pour les extraits fermentés sur des lieux exempts de pollution entre la plaine et le premier plateau jurassien et me fournis pour le reste en matières premières labellisées AB (huile de colza de l'huilerie de Germigney, ail bio, mélasse de canne bio d'origine française, etc).

Je suis actuellement à la recherche de terrain pour cultiver les plantes à infusion que je ne trouve pas en cueillette.

J'aimerais à l'avenir développer des analyses de sol pour mieux accompagner l'utilisation des préparations et poursuivre la recherche sur l'utilisation des préparations en viticulture, notamment en lien avec la vinification et les enjeux climatiques



Je me suis installée en avril 2021 sur 6000m² de terrain cultivable après avoir fait des formations auprès d'Eric Petiot, Patrick Goater et Nicolas Gaulier.

« Je souhaitais faire un MÉTIER qui ait du sens »



J'ai de nombreux projets : planter des parcelles tests en céréales, légumes, fruits et vigne ; tester de nouveaux extraits fermentés (EF) comme celui à base de Grande Berce ; travailler sur les semences et notamment sur les mécanismes épigénétiques.

J'aimerais également me spécialiser sur le sol et les moyens d'améliorer sa résilience face au changement climatique.

Je travaille tous mes extraits fermentés avec des plantes fraîches et je m'impose de ne pas dépasser 3h entre la première plante cueillie et la mise en cuve de fermentation pour préserver au maximum l'énergie photonique.

Je cueille des plantes sauvages et je cultive celles que je ne trouve pas. J'ai également débuté cette année la mise en culture des plantes pour les infusions.

Je produis :

- Des EF d'ortie, consoude, fougère, luzerne, bardane et renouée ;
- Des mélanges d'EF en fonction des saisons comme le mélange de printemps, d'été et dernièrement celui d'automne ainsi qu'un mélange régénérant ;
- Une décoction de prêle ;
- Une macération huileuse d'ail ;
- Des infusions de reine des prés, une autre à base de thym-sarriette-origan et enfin une dernière à base de saponaire-tanaisie-rue-menthe poivrée ;
- Une préparation composée de micro-organismes bénéfiques



TISANES DURANT LA CAMPAGNE

Généralement on ne réalise pas de traitement avec des tisanes seules, sauf pour la prêle de Pâques et la valériane si l'on est amené à intervenir sur des accidents climatiques, notamment après une grêle. Laurent (conjoint exploitant) met systématiquement une tisane de plantes avec la bouillie phyto.

On a des vignes et un microclimat très humide, on est très sensible au mildiou dans nos vignes, donc systématiquement on ajoute une préparation de prêle (entre la tisane et la décoction) dans nos traitements. Ça lui arrive aussi de mettre de l'osier, de l'ortie ou encore de la camomille et de l'achillée, les étés où il faisait très chaud car cela a un effet rafraîchissant.

FOCUS VALÉRIANE POUR LIMITER LES IMPACTS DU ROGNAGE

On utilise aussi de la valériane, l'avantage c'est que c'est un extrait, donc on n'a pas de mise en œuvre préalable, pas à faire chauffer etc... Ce sont des gouttes que l'on utilise toutes prêtes. On l'utilise sur la rogneuse, on avait fait un essai au tout début de la biodynamie, une modalité avec simplement de l'eau sur les couteaux (l'eau permet d'enlever le suc des couteaux pour avoir des coupes plus franches et non broyées), une modalité avec de la tisane de valériane et une modalité avec de la valériane dynamisée.

On a constaté que c'était la valériane seule en tisane qui était le mieux. On s'est aperçu que la valériane dynamisée favorise la repousse des entre-cœurs, or ce n'est pas ce que l'on souhaite. Depuis ce moment-là, on a toujours pratiqué le rognage avec de la tisane de valériane car on y gagne beaucoup en qualité de coupe et de cicatrisation. En termes de mise en œuvre, on a une citerne, une petite pompe et de petits jets qui arrose les couteaux. »



Un pas vers la Biodynamie

Au Domaine de Villaine, l'usage des plantes feuilles, fleurs, tiges se fait dans un cadre biodynamique. Nous les utilisons sous forme d'infusion (ou tisane) ou de décoction. Nous utilisons ces extraits de plantes en prévention ou pour compléter les traitements phytosanitaires à base de cuivre et de soufre. L'association des deux, en particulier après la fleur, permet de diminuer les doses, de maîtriser plus naturellement la population des parasites et maladies dans nos vignes.

Chaque plante possède une potentialité importante pour non seulement stimuler une plante, mais aussi pour réguler, soigner ou l'informer.

L'idéal est que nous pouvons les trouver à proximité du domaine comme l'ortie par exemple, qui en tisane est un bon régulateur et stimulant de la croissance végétale, ou elle peut également être utilisée pour un effet modéré contre le mildiou. Si nous ne les avons pas à porte de main, nous travaillons avec des fournisseurs de plantes.

L'utilisation des plantes ou extraits de plante, c'est être en permanence en essai pour comprendre quelle association fonctionne ou pas. Par exemple, on a une base pour l'oïdium avec de l'osier et du soufre. Souvent en début de campagne, nous utilisons du pissenlit avec de la consoude, puis nous remplaçons ensuite le pissenlit par de l'achillée millefeuille (contre le mildiou) avec de la camomille pour créer un manteau de fraîcheur. Je ne suis pas encore certain que des plantes seules, mêmes les années avec peu de pression, puissent protéger sainement nos vignes. Il y a une communication entre agriculture biologique et méthode biodynamique, il faut utiliser les deux. Et il vaut mieux dynamiser ces préparations une vingtaine de minutes lorsqu'elles sont utilisées seules.

Débuter en PNPP

Les tisanes demandent du travail et de la patience, il est important de prendre son temps pour créer les bonnes conditions de préparation. Les premières tisanes que j'ai faites étaient avec les gros réchauds et les grandes marmites de vendanges. Depuis je me suis équipée car c'est très important de bien maîtriser les températures avec des tisanières. Surtout, la qualité de l'eau a également son importance. Nous récupérons une grande partie de l'eau de pluie qui tombe sur les toits des bâtiments du domaine et nous l'utilisons pour tous nos traitements et préparations.

Témoignages : Fabio Montrasi, Château des Rontets

Fuissé (Mâconnais, Saône et Loire)

L'UTILISATION D'ORTIE EN DÉBUT DE CAMPAGNE

On a commencé il y a assez longtemps, il y a bien 10 ans l'utilisation de plantes. Au début c'était principalement de l'ortie, dès le début de campagne, je mets un peu d'ortie que j'achète sèche et que je prépare en décoction. Au début je le faisais surtout pour des questions de protections fongiques pour accompagner les traitements au cuivre et au soufre. Cela apporte un peu d'aide au niveau vigueur. Nous arrêtons l'ortie au moment de la fleur.

ACCOMPAGNER LES TRAITEMENTS ANTIFONGIQUES AVEC LES PLANTES

Achillée et camomille durant les fortes chaleurs

Ces dernières années j'ai fait beaucoup d'achillée et de camomille, surtout durant les périodes de grosses chaleurs : cela me semble efficace. Je ne fais jamais de passage uniquement de plantes, je mélange toujours avec mes traitements cuivre et soufre.

Autres préparations

On a aussi fait des préparations de saules et d'écorce de chêne en décoction à froid dans l'idée de faire du curatif en cas de pression maladie. J'ai une méthode de préparation un peu différente pour l'écorce de chêne, je suis un manuel de phytothérapie de *Masson*.

L'efficacité des plantes est difficilement quantifiable selon moi. On a dans nos traitements du soufre qui n'est selon moi pas un problème majeur mais qui est tout de même agressif et pas toujours agréable lorsque l'on est dans les vignes et du cuivre qui est pour moi un problème par rapport au sol et à la rémanence donc on essaye de diminuer les doses. Peut-être que le fait d'utiliser les plantes nous apporte une aide supplémentaire. Dans tous les cas, ce n'est pas toujours agréable de faire les traitements antifongiques donc ça me fait plaisir d'ajouter des plantes, je pense que cela a une petite efficacité et qu'au moins on ne met pas que des produits agressifs : la phytothérapie peut au moins apaiser la vigne.

PRÉPARATION DES DÉCOCTIONS

Je fais bouillir dans une grosse marmite avec un réchaud la veille au soir vers 19h, je reviens après le repas pour arrêter, filtrer et mettre en bidon. Je ne respecte pas tout à fait la dilution, j'essaie d'avoir la quantité de matière sèche par rapport à la dose hectare que je souhaite mais au niveau de la dilution dans la bouillie et la quantité d'eau j'utilise souvent un peu moins d'eau car c'est plus pratique avec mon matériel. Je mets dans des bidons qui correspondent à des surfaces, et c'est prêt pour le lendemain. On filtre surtout pour la camomille qui a plein de petites étamines. Comme nous avons des buses assez fines, je passe au tamis très fin plusieurs fois pour éliminer tous les résidus. Je préfère le faire ainsi plutôt que d'acheter ce qui est tout prêt, car je ne suis pas sûr de l'efficacité de ces produits.



L'Achillée était initialement utilisée en tant que plante médicinale. Elle tire son nom d'Achille qui l'aurait découverte et utilisée pour soigner les blessures des soldats lors de la guerre de Troie.

C'est une vivace de la famille des astéracées qui pousse dans les zones tempérées. Elle se propage par stolons et est très commune donc facile à cueillir.

Elle possède un effet biostimulant sur la vigne grâce aux différentes molécules qui la composent : des composants aromatiques et volatiles comme le camphre, des composants amers, des tanins, des flavonoïdes, des alcoïdes, des coumarines, de l'acide salicylique, des acides phénoliques.

En viticulture, on recense plusieurs raisons à son usage :

- Lutter contre la coulure,
- Aider la plante à se défendre contre les maladies cryptogamiques,
- Soutenir la croissance végétative et la production de fruits,
- Rafraîchir la plante en période de fortes chaleurs.

Elle est systématiquement utilisée en mélange avec d'autres plantes. Elle a la réputation de renforcer les autres préparations. En biodynamie, elle est recommandée à 10gr/ha en plante sèche donc 100g/ha en plante fraîche. Elle est essentiellement préparée en tisane mais peut être utilisée en macération.



La lune avant Pâques influence l'eau et le développement cellulaire, C'est par ce biais là que se développent les maladies cryptogamiques, c'est donc un moment important pour poser une préparation à base de prêle dont on connaît les qualités anticryptogamiques.

Faire tremper la plante sèche à froid dans de l'eau

Dans l'idéal, laisser macérer et fermenter cette préparation

Porter à ébullition pendant 20 minutes, puis laisser reposer

Filtrer, diluer et dynamiser la préparation pendant 20 minutes

LA PRÉPARATION PEUT ENSUITE ÊTRE PULVÉRISÉE SUR LA VIGNE

RETOUR D'EXPÉRIENCE DE CÉLINE TRIPOZ, DOMAINE TRIPOZ

Au mois d'avril, la vigne est encore au stade hivernal, mais nous avons constaté avec de l'expérience, que ce positionnement-là de la prêle avait pour effet de retarder considérablement les sorties de mildiou et oïdium. Elles ne sont pas supprimées mais on diminue la pression. C'est une ambiance que l'on crée dans les vignes où l'on diminue la possibilité pour ces champignons de se développer trop tôt.

Jura (39)



LB plantes, Léa Bosshard
ZI, 13 Route de Villeneuve,
L'Ethole, 39600 Arbois
06 58 51 55 40
www.lbplantes.fr



TERRALUNA, Louka Gros
4 Rue du Plan Pernet,
Négliia, 39240 Arinthod-
Chisséria
06 48 51 89 16



Anentropia, Fannie Bertrand
25 chemin des combes,
39160 Veria
06 72 34 69 58
contact@anentropia.fr

Les Jardins du Bief Salé
Route de Montafroy
39800 Grozon
06 73 48 66 37
elvinapi@hotmail.com

La Belle Plante
51 rue de la perriere
39160 Montagna-le-
Reconduit
06 98 57 77 53
rainets.cs@gmail.com

Doubs (25)

La Boubotte
2 chemin du coin du bas
25270 Montmahoux
06 76 30 77 79
mela.guedon@gmail.com

Le Soin Jardiné
13 rue du stade
25290 Ornans
06 23 03 28 90
lesoinjardine@gmail.com

Haute-Saône (70)

Sans Soucis
7 rue de la sorliere
70120 Malvillers
07 85 49 73 26
sanssoucis70@yahoo.com

Saône et Loire (71)

À mon sens
550 route de la mare
71470 Montpont-en-bresse
06 14 16 19 94
contact@a-mon-sens.com
www.a-mon-sens.com



CARTE EN LIGNE DES PRODUCTEURS DE PPAM ET PNPP



CLIQUEZ SUR LA CARTE
POUR Y ACCÉDER

CONTACTS

Sarah LAGARDE, secteur Saône-et-Loire

conseillère viticulture et ingénieure DEPHY

page WEB ECOPHYTOPIC

sarah.lagarde@biobourgogne.org

06.71.63.29.73

Bérengère THILL, secteur Jura

conseillère viticulture et ingénieure DEPHY

page WEB ECOPHYTOPIC

berengere.thill@agribiofranchecomte.fr

06.18.85.68.18



Date de parution : Avril 2023

Rédaction et coordination : Sarah LAGARDE, Bérengère THILL

Mise en page : Emma SEGUIN